



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE
PROVINCE DE QUÉBEC**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2024 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 mars 2024, le conseil municipal a déposé le projet règlement numéro 02-2024.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8 h à 16 h 30 du mardi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Le règlement numéro 02-2024 entrera en vigueur suite à la séance ordinaire du 8 avril 2024

DONNÉ à Sainte-Monique, le 18 mars 2024

M. Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Monique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 mars 2024.

M. Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier